

finple

ENTREPRENEURS

EMPRUNT OBLIGATAIRE PME

FINANCEZ VOTRE CROISSANCE EN BÉNÉFICIAINT D'UNE SOLUTION NON-DILUTIVE

VOUS ÊTES DIRIGEANT OU DIRECTEUR FINANCIER D'UNE PME – ETI EN PLEINE ACCÉLÉRATION ET VOUS SOUHAITEZ FINANCER VOS BESOINS IMMATÉRIELS ?

Finple vous permet de lever rapidement des fonds auprès d'investisseurs privés qui ont pour vocation d'encourager l'entrepreneuriat.

L'EMPRUNT OBLIGATAIRE EST UN FINANCEMENT :



NON DILUTIF

Vous n'ouvrez pas le capital à des tiers et vous gardez le contrôle.



SOUPLE

Vous définissez vos besoins et nous adaptons votre remboursement aux enjeux de l'entreprise (in fine ou remboursement selon échéancier à convenir).



RAPIDE

Votre dossier sera examiné en 10 jours. Une fois que le dossier est mis en ligne, la durée moyenne pour le déblocage des fonds est de 30 à 45 jours.



RASSURANT ET SÉCURISANT

Rassurant pour le dirigeant : sans caution ni garantie personnelle.

Sécurisant pour les partenaires de l'entreprise : effet de levier auprès des banques.

ÉMETTRE UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNE SOLUTION ADAPTABLE

MONTANT	DE 300 K€ À 2,5M€
DURÉE	12 à 60 mois
INSTRUMENT	EMPRUNT OBLIGATAIRE
ASSISTANCE JURIDIQUE 5/7	INCLUS
MONTAGE CLÉ EN MAIN	INCLUS
COMMUNICATION	INCLUS



CONTACTEZ-NOUS

MAËL GLEVAREC

Responsable Emprunt Obligatoire PME
chez Finple
06 95 17 15 12
mael.glevarec@finple.com

